

GÉRÉ ET FINANÇÉ PAR :



**pluxee**



**Les essentiels  
du titre-service  
en Wallonie**



## VOUS AVEZ VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE EN WALLONIE ?

VOUS POUVEZ COMMANDER VOS TITRES-SERVICES SELON LES MODALITÉS EN VIGUEUR EN WALLONIE.

→ **Si vous n'êtes pas encore inscrit au système** : inscrivez-vous sur notre site internet [www.titres-services.wallonie.be](http://www.titres-services.wallonie.be) (onglet "**Inscription**") . Votre inscription peut se faire avec votre carte d'identité, ayez-la à portée de main.

→ **Si vous êtes déjà inscrit au système en version papier** : Vous pouvez changer vers le support électronique en vous connectant sur votre Espace sécurisé [www.titres-services.wallonie.be](http://www.titres-services.wallonie.be). Vous trouverez la procédure à la fin de cette brochure au point "Comment passer aux titres-services électroniques".

### → **Prix fiscalité, validité et quota ?**

- › **Un prix avantageux** : vous pouvez commander jusqu'à 500 titres-services maximum par année civile : 10 EUR pour les 175 premiers titres-services; 11 EUR pour les 176 à 400 titres-services; 12 EUR pour les 401 à 500 titres-services (sauf cas spécifiques).
- › **Réduction d'impôts** : vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 10% pour les **150 premiers** titres-services.
- › **Validité** : vos titres-services sont valables 8 mois à dater de leur émission.



## → Comment dois-je commander ?

Que vous soyez en version papier ou électronique, vous devez effectuer un virement de la valeur totale des titres-services que vous souhaitez commander sur le **compte bancaire Pluxee BE15 0017 7247 4330** avec votre numéro d'utilisateur en communication structurée (12 chiffres). Le montant doit toujours être un multiple de 9 ou de 10.

## → Les titres-services électroniques : ils ont tout pour vous plaire !

Plus simple, plus facile, plus rapide et surtout plus sécurisé, le titre-service électronique vous offre un confort d'utilisation sans précédent. **En téléchargeant l'application mobile "Titres-services"**, vous pouvez gérer vos titres-services électroniques au quotidien.





## → Comment faire pour passer à la version électronique :

- ① Informez votre entreprise agréée et votre aide-ménagère.
- ② Surfez sur [www.titres-services.wallonie.be](http://www.titres-services.wallonie.be)
- ③ Cliquez dans le coin supérieur droit sur **"Gérez mes titres-services"** et connectez-vous avec votre identifiant et votre mot de passe
- ④ Choisissez l'onglet **"coordonnées"** dans le menu de gauche
- ⑤ Cliquez ensuite sur **"modifier les données"** en bas de la page
- ⑥ sélectionnez le support **"électronique"**
- ⑦ Cliquez sur **"enregistrer"**

## → Pour toutes questions concernant les différents documents disponibles pour vos titres-services (échange, remboursement, modification des coordonnées...) :

Rendez-vous sur [www.titres-services.wallonie.be](http://www.titres-services.wallonie.be)  
cliquez sur **"Documents et formulaires"**

### Nous contacter :

**Pluxee – Département Titres-Services Wallonie**

Disponible tous les jours ouvrables de 9h à 18h

**Tel : 02/401.31.70**

**[www.titres-services.wallonie.be](http://www.titres-services.wallonie.be)**